

LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le plan départemental de lutte collective a défini que tous les nids déclarés doivent être détruits. Les communautés de communes qui ont signé la convention prennent en charge l'animation du programme et la création de l'outil de déclaration : « portail frelon asiatique ». C'est une **plateforme interactive** entre les communes (qui réalisent les déclarations), la FREDON (qui valide les nids et fait intervenir les référents et les prestataires), les prestataires (qui effectuent les destructions) et les référents (qui se déplacent sur le terrain pour valider les nids si besoin). Le coût de destruction est pris en charge par les communes qui ont signé la convention avec le soutien financier du Conseil Départemental (30% du coût de destruction plafonné)



L'animation de la lutte collective est confiée à la FREDON de Basse Normandie.

FACE À LA PRÉSENCE D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE



Il ne faut pas intervenir soi-même sur un nid secondaire, la destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

Une destruction non appropriée du nid (tir au fusil ou flèche, utilisation d'une lance à eau, ...) engendre :

- Un risque fort d'attaques collectives de la colonie.
- La dispersion des frelons, et notamment des reines fondatrices qui recréeront d'autres nids à proximité.

Il est déconseillé d'utiliser des pièges non homologués et/ou non sélectifs car ils représentent un risque pour la biodiversité.

Il est inutile de contacter le SDIS pour déclarer un nid, sauf en cas de risque imminent pour la population.



Signaler le nid à la mairie de la commune où il se situe, en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid.

Il est inutile de signaler l'observation d'un individu de frelon asiatique, sans avoir localisé son nid.

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.fredonbassenormandie.fr



LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS



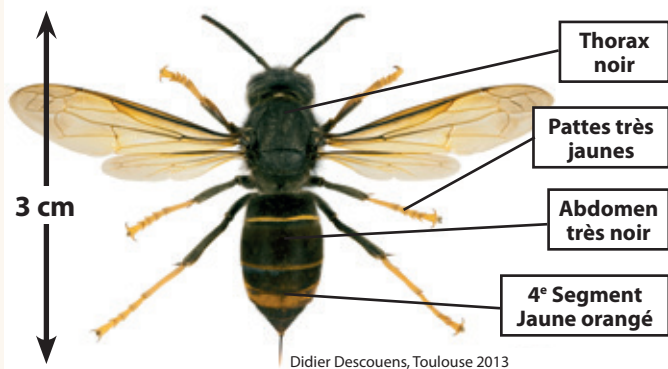
avec la participation financière
des communautés de communes partenaires du Calvados



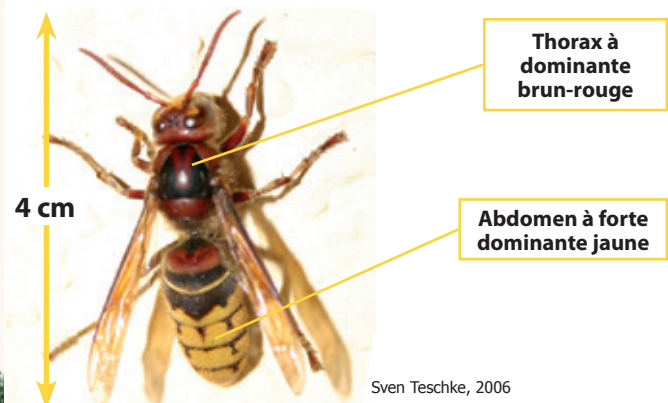
COMMENT DIFFÉRENCIER LE FRELON ASIATIQUE DU FRELON EUROPÉEN ?

- Le frelon asiatique est une espèce invasive.
- Il est présent dans le département de la Calvados depuis 2011. Le nombre d'individus ne cesse d'augmenter.

Frelon asiatique, *Vespa velutina*



Frelon européen, *Vespa crabro*



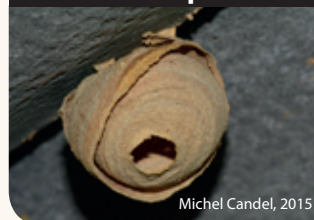
COMMENT RECONNAÎTRE LE NID DU FRELON ASIATIQUE ?

Le nid primaire

Au printemps la reine fondatrice crée un nid de petite taille (le nid primaire).

Le nid pourra être déplacé au cours de la saison.

Nid primaire de frelon asiatique



Nid de frelon asiatique



Le nid principal

Il peut atteindre 1 m de diamètre à l'automne, principalement situé à hauteur dans les arbres, il peut aussi se trouver dans un bâtiment.

Principales caractéristiques :

- Plutôt en forme de poire.
- Une petite entrée latérale.
- Il peut contenir 2 000 à 3 000 frelons asiatiques.

Nid de frelon européen



Principales caractéristiques de différenciation

Le nid de Frelon d'Europe possède une large ouverture sur la partie basse.

Plutôt cylindrique, on le trouve dans des cavités ou le bâti.

POURQUOI LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS ?

Enjeux apicoles et environnementaux :

Le frelon asiatique se nourrit d'insectes riches en protéines :

- La consommation d'abeilles induit des nuisances sur les ruches et la production de miel.
- La prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière (telle que la filière cidricole du Calvados).

Consommation d'abeille par le frelon asiatique



Enjeux pour la santé/sécurité publique :

Le frelon asiatique est peu agressif lorsqu'il est seul, sa piqûre n'est pas plus dangereuse que celle du frelon européen.

Cependant la colonie peut s'avérer dangereuse, notamment lors d'attaques collectives pour protéger son nid. Les personnes ou les animaux à proximité pourraient alors être considérés comme une menace.

